



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION MEDIATION ET EDUCATION

Procès-Verbal n° 11
Réunion du 29 /04/2024

Animateur : M. Boubakar HAMDANI

Présent(e)s : MM. GUERFI (CD) – KIANPOUR - MEUNIER

Excusé(e)s : MME COMANDE
MM. KNOEPFLI – COUTARD – MALLEM – RIJIK – TCHENQUELA - BONNEFOUS

Absent : M. ADREF

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible. Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

Par ailleurs il est rappelé que le Référent prévention sécurité ne peut occuper plusieurs fonctions et doit être exclusivement attitré à sa mission de RPS.

En vue des matches aller, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant **le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce, afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.**

La CDPME rappelle à l'ensemble des clubs que les demandes de matchs sensibles doivent être argumentées et expliquées.



- La CDPME regrette que des clubs ayant sollicité que leurs matchs soient déclarés sensibles, déclarent forfait la veille ou l'avant-veille sans tenir compte de la mobilisation de plusieurs acteurs pour l'organisation de ces matchs (CDPME, 3CD, Forces de police Nationale et municipale, les services municipaux, la CDA, la commission des délégués et les diverses commissions).

La CDPME propose au Comité Directeur d'ajouter une amende à l'annexe financière.

- La CDPME revient sur les derniers matchs sensibles organisés : aucun incident et les rencontres se sont bien déroulées.
- M. Boubakar HAMDANI revient sur un match de U18 organisé par la Ligue et pour lequel il est intervenu dans le cadre de la CDPME/CRPME (match concernant l'environnement mais pas le club directement).
- M. Farid GUERFI fait un retour sur le séminaire organiser sur les violences dans le sport. Il explique que c'était un séminaire très intéressant et les débats et présentation étaient très bien faits. Il regrette néanmoins l'absence des élus au sports.
- M. Medhi KIANPOUR fait part à la commission d'un match en « jeunes » auquel il a assisté en U14 ; le match s'est très bien déroulé.
- La CDPME repère deux matchs qui peuvent paraître « sensibles » et qui vont être transmis à la commission des délégués et de l'arbitrage.
- La CDPME en collaboration avec la C.C.C.D participera le jeudi 23 mai 2024 à une visioconférence avec les clubs qualifiés pour les finales en vu de les préparer.

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE SENIORS :

- La CDPME prend note du dossier transmis par la commission de discipline. Considérant le peu d'éléments, la CDPME passe à l'ordre du jour.

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE JEUNES :

- Pas de dossier transmis.

RETOUR COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS :

- Pas de dossier transmis.

Prochaine réunion de la CDPME 27/05/2024 au District 92

L'animateur de la commission

Le secrétaire de la Commission

